



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20^e ARRONDISSEMENT

Réuni le 11 décembre 2024

Une proposition modificative au budget de l'exercice 2024 est soumise à l'examen des membres du Conseil d'Administration

- Vu le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles, modifié ;
- Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Lyon et Marseille et des Etablissements Publics de coopération intercommunale ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L 212-10 à L 212-12, ainsi que les articles L 133-4 et L 533-1, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Éducation ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- Vu le budget primitif de l'exercice 2024 approuvé par le Conseil d'Administration en date du 20 mars 2024 ;
- Vu la décision modificative n°1 du 27 novembre 2024 au BP 2024 ;
- Vu les décisions modificatives n°2 et n°3 du 11 décembre 2024 au BP 2024 ;

Considérant, qu'au regard des dépenses du chapitre 042 relatif aux amortissements au prorata temporis, il convient d'augmenter son montant et de prélever cette somme sur le chapitre 011 ;

Considérant, qu'il convient d'ajuster la dotation aux amortissements du chapitre 042 au chapitre 040 ;

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Il convient de modifier le budget primitif 2024. La décision modificative n°4 au budget primitif de l'exercice 2024, est votée et arrêtée aux chiffres suivants

En section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/compte	Budget 2024+DM	DM4	Budget + DM4
CHAPITRE 011- Charges à caractère général	8 535 937.45 €	-16 087.00 €	8 519 850.45 €
61558 – Autres biens mobiliers	444 000.00 €	-16 087.00 €	427 913.00 €
CHAPITRE 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	408 665.83 €	+16 087.00 €	424 752.83 €
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	408 665.83 €	+16 087.00 €	424 752.83 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/compte	BUDGET 2024	DM4	BUDGET + DM4
Chapitre 040-Opération d'ordre de transfert entre sections	408 665.83 €	16 087.00 €	424 752.83 €
28051 Concessions et droits similaires	1 792 €	5 526 €	7 318 €
28135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 147.50 €	0 €	1 147.50 €
28145 Constructions sur sol d'autrui / Installations générales, agencements, aménagements	9 583 €	1 094 €	10 677 €
2815741 Installations, matériel et outillages des Caisses des écoles / Cantines scolaires	340 534 €	5 226 €	345 760 €
28181 Installations générales, agencements et aménagements divers	8 095.88 €	0 €	8 095.88 €
281828 Autres matériels de transport	10 323.12 €	517 €	10 840.12 €
281838 Autres immobilisations corporelles / Matériel informatique / Autres matériels informatiques	33 841.96 €	3 224 €	37 065.96 €
281848 Autres immobilisations corporelles / Matériel de bureau et mobilier / Autres matériels de bureau et mobiliers	3 266.01 €	500 €	3 766.01 €
28188 Autres immobilisations corporelles	82.36 €	0 €	82.36 €

Article 2 : Copie de cette délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- À Monsieur le Comptable du Trésor Public, chargé des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 11 décembre 2024
Acte certifié exécutoire.

Éric PLIEZ
Maire du 20^e arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles

